



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 février 2010

Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

Le 9 février 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 février 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 33 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)  
34 (à partir de la délibération n° 2010-003)

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Votes : 35 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)  
36 (à partir de la délibération 2010-003)

Mme Laurence FINE est nommée secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon :** M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Yvon AIGUIER (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Alain PROREL (*représentant M. Mohamed DJEFFAL*) – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Laetitia CODURI (*représentant Mme Nicole GUERIN*) – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

**Commune de Cervières :** M. Marc FAURE-BRAC (*à partir de la délibération 2010-003*).

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – Mme Christine VALLA (*représentant M. Philippe MICHELON*) – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

**Commune de Montgenèvre :** M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX.

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (*représentant Mme Brigitte BOREL*) – M. Christian BREMOND.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :** M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

## DELIBERATION N°2010-010 DU 9 FEV 2010

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES**  
**FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE – Commune de Puy Saint André**

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu* la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

*Vu* la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

*Vu* les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Considérant* la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

*Vu* la délibération du 2 décembre 2009 du Conseil Municipal de la Commune de Puy Saint André,

*Vu* l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2010,

*Vu* l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 28 janvier 2010,

*Vu* l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

### DELIBERE

- Décide de répondre aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide de verser, au titre de ce Fonds de Concours, un montant de 5 408.00 € à la Commune de Puy Saint André, au titre de la réfection de la voirie communale,
- Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif Général 2009, article 204, et sont prévus dans les crédits de report,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Pour copie conforme

Le Président,

**Alain FARDELLA.**

Date dépôt S.P. : 11 FEV. 2010

Date affichage : 12 FEV. 2010